

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NABIRAT**

2017/051

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 07

Absents : 02

L'an deux mil dix-sept, le 27 août 2017 à 10 h 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 21 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yvette VIGIE, Maire.

Présents : DESMOULINS Christiane, ROQUES Eric, OLIVAN Elisabeth, MONTEIL Pierre, BROUSTAL Christian, BOY Edwige

Absents : CASTANT Francis, CHAVAROCHE Julien

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du CGCT il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

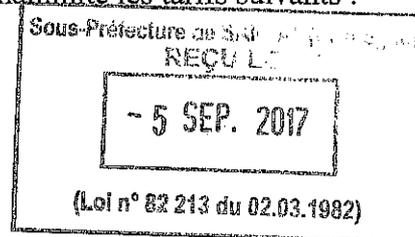
A été désignée Secrétaire de Séance Madame OLIVAN Elisabeth

Décision tarifs concessions cimetières

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de fixer des tarifs de concessions cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants :

- Concession perpétuelle : 100 euros le mètre carré,
- Urne 1 place : 500 euros
- Urne 4 places : 700 euros



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le 05/09/2017

A Nabirat, le 27/08/2017

Publié et notifié
Le 08/09/2017

Fait et délibéré les jours, mois, an sus dit
Au registre sont les signatures,

Le Maire,
Y. VIGIE

